



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 4 novembre 2022 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 27 octobre 2022.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme DIMPRES, et M. BOICHE avait donné respectivement procuration à M. MAGNIEN, Mme CIUDAD-KADI, Mme DUQUE, Mme FAULE.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LÉPINASSE, M. PARDANAUD et M. DEDIANNE Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION

**N° 2022-140 : EGLISE NOTRE-DAME DE BETHLEEM TRANCHE 2 :
ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

Vu la Commission d'Appel d'Offre en date du 26 octobre 2022,
Considérant la consultation des entreprises intervenue sur la plateforme Territoires Numériques du 27 juillet 2022 au 30 septembre 2022,

Monsieur l'adjoint aux travaux informe l'Assemblée qu'après une analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offre de la ville de Clamecy, régulièrement réunie le 26 octobre 2022 à 11h, a rendu un avis consultatif favorable au classement proposé par la maîtrise d'œuvre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer les lots de travaux comme suit :

- Lot Maçonnerie – Reprises en sous-œuvre : Entreprise H. CHEVALIER
Montant HT : 779 084,91 euros
- Lot Protection des décors et suivi : Entreprise ARCAMS
Montant HT : 25 336,00 euros

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution des marchés de travaux ci-dessus mentionnés aux entreprises H. CHEVALIER ET ARCAMS ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

Suivent les signatures.